

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

FLIP TECHNOLOGY

Société Anonyme au capital de 1 260 924 Euros
Siège Social : 45, allée du Mens - 69100 Villeurbanne.
330 596 867 RCS Lyon.

Avis de réunion

Mmes et MM les actionnaires de la société FLIP TECHNOLOGY sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle qui se réunira le vendredi 30 juin 2005 à 10 heures au siège social : 45 allée du Mens 69100 Villeurbanne à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

ORDRE DU JOUR

- Présentation du Rapport de gestion établi par le Conseil d'administration.
- Lecture du rapport spécial du Conseil d'administration sur l'attribution de stocks-options.
- Lecture du rapport du Président sur le contrôle sur le fonctionnement du conseil et le contrôle interne.
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2005.
- Lecture du rapport spécial du Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce.
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice et quitus aux administrateurs.,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut :

- soit se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint ;
- soit voter par correspondance ;
- soit renvoyer le formulaire sans indiquer de mandataire.

Toutefois, sont seuls admis à assister à l'assemblée, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance, les actionnaires qui auront justifié au préalable de cette qualité :

1°) en ce qui concerne les actions nominatives, par l'inscription desdites actions auprès de la société cinq jours au moins avant la date de l'assemblée ;

2°) en ce qui concerne les actions au porteur par l'immobilisation desdites actions en vue de cette assemblée pourvu que l'attestation de l'immobilisation des titres, délivrée par tout intermédiaire habilité (banque, établissement financier, société de bourse), soit parvenue au siège de la société **ou à la Banque Populaire Natexis, sise 45 rue Saint Dominique à Paris 75007 BP. 4**, cinq jours au moins avant la date de l'assemblée.

En cas de choix des modes de vote par correspondance ou par procuration, cette attestation des titres devra nécessairement accompagner le formulaire de vote.

En application des articles 128 et 130 du décret du 23 mars 1967, des actionnaires représentant la fraction légale du capital social pourront envoyer des demandes d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour dans le délai de dix jours à compter de la publication du présent avis. Leur demande devra être adressée au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Les actionnaires désireux de se faire représenter ou de voter par correspondance pourront se procurer le formulaire nécessaire auprès de la société, par une demande adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au siège de la société **ou à la Banque Populaire Natexis, sise 45 rue Saint Dominique à Paris 75007 BP. 4**, au plus tard six jours avant la date de la réunion.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à l'une ou l'autre des adresses ci-dessus indiquées, trois jours au moins avant la date de l'assemblée générale.

Il est rappelé que le vote par correspondance est exclusif du vote par procuration et réciproquement.

Le texte des résolutions proposées à cette assemblée, la liste des actionnaires et tout document entrant dans le cadre de l'information prévue par la loi, seront tenus à disposition des actionnaires au siège social.

0607582